



MERCREDIS DE NEIGE PAYS DE GEX

Saison 2012

Fiche d'inscription

(1 fiche par famille)

Enfant(s) à inscrire :				
Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau acquis	Montant de l'inscription (voir tarifs)
Montant total à payer :				
Adresse domicile :			Les enfants prendront le car à :	
			<input type="checkbox"/> Cessy <input type="checkbox"/> Divonne	
Tél. domicile :			<input type="checkbox"/> Gex <input type="checkbox"/> Versonnex	
Portable père :		Portable mère :		
Tél. bureau père :		Tél. bureau mère :		
E-mail principal :		Autre e-mail :		
Signature :				

En signant l'inscription, je suis informé que les Mercredis de Neige, dans le cadre des reportages photographiques des sorties, procèdent à la publication de ces photos sur le site Internet, et dans les publications éventuelles de l'association.

Pièces à fournir pour chaque enfant :

- Charte des Mercredis de Neige * signée par l'enfant et par ses parents.
- Assurance accidents :
Pour les nouveaux inscrits seulement :
 - 2 exemplaires du bulletin d'inscription à la Mutuelle Accidents * : **remplir les 3 cadres surlignés en vert.**
 - Si vous souscrivez l'option 3, joindre un chèque de 21,70 € à l'ordre de l'APAC.
Pour plus de détails, voir la notice d'information de la Mutuelle Accidents *.*Pour les enfants déjà inscrits l'année dernière :*
 - Il vous faudra signer la demande de renouvellement de licence UFOLEP que nous tiendrons à votre disposition lors des permanences d'inscription.
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique du ski », daté de moins de 3 mois.
- 1 photo d'identité au dos de laquelle sont inscrits les nom et prénom de l'enfant.
- 1 enveloppe par famille, timbrée et libellée à vos nom et adresse.
- Si vous souhaitez que votre enfant soit hospitalisé en Suisse en cas d'accident, attestation de prise en charge de votre assurance.
- Photocopie du carnet ESF ou autre titre obtenu validant le niveau de l'enfant.
- Règlement de l'inscription en espèces ou en chèque établi à l'ordre des *Mercredis de Neige Pays de Gex*.
- Chèque séparé de 10 €, en caution de la chasuble à restituer en fin de saison.

* Vous pouvez imprimer ces documents directement depuis le site Internet www.mercredisdeneige.fr/inscription.htm.

Le dossier d'inscription complet devra être remis lors des permanences d'inscription ou par courrier au *Secrétariat des Mercredis de Neige*, 119 Rue de la Rocaille, 01170 CESSY **au plus tard le 25 novembre 2011**. Vous pouvez également transmettre vos informations de préinscription par e-mail à inscription@mercredisdeneige.fr. Dans tous les cas, l'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet, **dans la limite des places disponibles conditionné par le nombre d'encadrants bénévoles.**

Charte des Mercredis de Neige Pays de Gex

Aux Mercredis de Neige, écoute toujours les instructions que te donneront les grandes personnes de l'encadrement : le responsable du car, les responsables des groupes, le chauffeur du car, les accompagnants, les moniteurs de ski.

Avant de partir de chez toi

Tu as tout ton matériel ? As-tu pensé à mettre de la crème solaire ? As-tu tes gants, tes lunettes et ton casque ? Si tu as un forfait saison, il doit être dans ta poche. Vérifie avec tes parents.

Vérifie aussi que ton nom est bien marqué en gros sur un scotch ou un sparadrap sur tes skis, et sur tes bâtons

Enfin surtout n'oublie pas ta chasuble ! Tu peux l'enfiler juste autour de ton cou, ce qui te permettra d'ouvrir ton anorak ou ta combinaison si plus tard tu as trop chaud dans le car.

Le voyage en car

Avant de chausser les skis, il reste encore un certain nombre de choses à faire : charger tes skis et tes bâtons dans le coffre du car en vérifiant qu'ils sont bien attachés ensemble ; monter dans le car en donnant ton nom et ton prénom au responsable du car ; peut-être répondre aux devinettes et chanter avec les autres pendant le trajet.

A la sortie du car on te donne un forfait, si tu n'en as pas déjà un dans ta poche. Puis tu dois reconnaître tes skis que l'on aura posés devant le car avec les autres, et tu rejoins avec tes copains ou tes copines la grande place de rassemblement, devant le petit chalet en bois des moniteurs ESF, les hommes en rouge.

Comment trouver ton groupe

Pour trouver ton groupe, c'est facile : il te suffit d'aller te mettre là où tu vois pleins d'enfants avec la même couleur que toi. A cet endroit, une grande personne t'appellera pour te dire avec quels autres enfants de ta couleur tu dois te regrouper, et qui est le monsieur ou la dame responsable de ton groupe. Tu n'auras qu'à bien retenir son prénom. C'est elle ou lui que tu devras suivre.

Si tu n'as pas de couleur ou que tu n'as pas trouvé ton groupe, pas de panique ! Tu n'es pas le seul. Reste au milieu avec tes petits camarades et le grand chef ou un responsable viendra te dire quel groupe tu dois rejoindre. En plus il te donnera une chasuble de la bonne couleur !

Il se peut que d'une fois à l'autre tu changes de groupe. Mais ça, de toute façon, c'est le moniteur qui décide.

Bon, on y va ?

Bon, maintenant, assez passé de temps avec tout ce monde, tu as envie de chausser tes skis ! Tu dois suivre le responsable de ton groupe. Il va falloir marcher encore un peu en portant tes skis et tes bâtons, jusqu'au départ du téléski, télésiège ou télécabine. C'est vrai que c'est un peu fatiguant de marcher en portant tes skis, mais c'est très important pour chauffer tes muscles avant de prendre la piste.

Avant de chausser tes skis, pense à enlever la neige entre tes chaussures et tes skis, sinon tu risques de déchausser et de te faire mal.

Comment ça se passe avec ton groupe

Tu as vu que ton groupe est formé d'une dizaine d'enfants environ. Il y en a des plus petits et des plus grands que toi, car vous n'êtes pas regroupés par âge ou par taille mais par niveau de ski, comme ça tout le monde va à la même vitesse et on peut vraiment skier. Il y a sûrement dans ton groupe un enfant qui est dans ta classe, ou dans la même école que toi. Tu auras le temps de discuter avec les autres pour le savoir.

Ecoute toujours bien les grandes personnes de l'encadrement : elles sauront te donner les instructions à suivre. Il y a le responsable de ton groupe et une ou deux autres personnes qui sont là pour vous aider. N'hésite pas à venir leur parler si tu as besoin de quelque chose ou si tu veux dire quelque-chose.

Sur les pistes

Maintenant il va falloir apprendre à skier à plusieurs ! Ce n'est pas si facile ; quand on est une dizaine, il y a un certain nombre de règles à respecter :

Tu ne dois pas essayer de doubler et tu dois apprendre à te diriger où tu veux avec tes skis. Par exemple, tu dois pouvoir éviter un copain ou une copine qui est tombé par terre. Donc prends tes distances !

Pas la peine d'aller à fond : chacun sa vitesse. La bonne vitesse, c'est celle qui te permet de te diriger précisément où tu veux et de t'arrêter quand tu veux. Elle dépend aussi de ta visibilité, de la difficulté de la piste et de l'état de la neige.

Respecte les autres. Fais bien attention à eux, surtout quand il y a beaucoup de skieurs sur les pistes : tu risques de percuter quelqu'un. Tu te ferais très mal, et à lui aussi...

Choisis ta trajectoire en fonction des gens qui se trouvent en aval, c'est-à-dire plus bas sur la piste. Ce sont eux qui ont la priorité ! Fais attention parce que les snowboarders ou les skieurs changent parfois de direction subitement. Ne leur coupe pas la route, ne les rase pas de trop près.

Quand tu passes à côté d'un skieur, passe loin de lui : il peut tourner sans que tu t'y attendes.

Ralentis aux croisements des pistes. Avant de les franchir, vérifie bien s'il n'y a personne, comme pour traverser la rue. Ralentis aussi quand tu arrives en bas d'une piste : il y a souvent du monde, surtout des débutants, et des files d'attente.

Respecte bien la signalisation, les panneaux « Ralentir », les interdictions de prendre une piste fermée.

Si tu t'arrêtes ou si tu dois remonter à pieds, reste toujours sur le bord de la piste, et surtout JAMAIS derrière une bosse : les autres skieurs ne te verraient pas et risqueraient de te rentrer dedans. Sur les bords de la piste, tu ne gêneras personne et personne ne t'accrochera...

Ne fais pas de zigzags sur les téléskis et rappelle-toi qu'il est interdit de taper les pylônes avec tes bâtons. Ne te balance pas sur le télésiège et n'ouvre jamais la nacelle avant d'arriver en haut. Le président des Mercredis de Neige est très sévère en ce qui concerne ces règles et risque de t'exclure des Mercredis de Neige si tu ne les respecte pas !

Si tu tombes d'un téléski, ne panique pas. Dans tous les cas, lâche la perche puis essaye de te mettre sur le côté pour ne pas gêner les autres. Surtout ne repars pas tout seul : il y a toujours un encadrant qui remonte en dernier le téléski, à la fin de ton groupe. Il va te voir et soit s'arrêter avec toi, soit continuer pour prévenir le moniteur qui viendra alors te chercher et t'aider à rejoindre ton groupe.

Il faut protéger la montagne.

Ne jette pas de papiers ou d'emballages sous le télésiège ou dans la neige. Imagine le paysage quand la neige aura fondu : tu n'aimerais pas que les vaches mâchent tes vieux chewing-gums plutôt que de brouter de la bonne herbe !

Pour ton papa ou ta maman

Fais vérifier régulièrement tes fixations en fonction de ton poids, de ta taille et de ton niveau de ski.

La veille d'une journée de ski, couche-toi tôt : pour être en bonne forme, les plus petits doivent se reposer dix bonnes heures. Et n'arrive pas dans le car sans avoir bien mangé avant : il te faut des forces pour faire du ski !

Si tu as peur ou pas trop envie d'aller faire du ski aujourd'hui, dis-le à tes parents et aux grandes personnes qui t'accompagnent. Ils sauront te rassurer et t'aider : le ski doit avant tout rester un plaisir et une fois sur les pistes, qu'est-ce que c'est bien !

Ne t'inquiète pas si tu trouves que tu ne progresses pas assez vite : le ski est un jeu. Ecoute toujours bien les moniteurs. Et aussi, regarde-les : tu apprends beaucoup en les copiant !

N'oublie jamais que le ski est un plaisir qui se pratique seul et se partage avec les autres (parents, copains, groupes, école, ...). Ici, pas de compétition !

Signature de l'enfant

Signature des parents

- (1) Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres majuscules. Votre bulletin d'inscription (dossier complet avec votre date et signature) sera validé à compter de sa date de réception par la Fédération départementale
- (2) Les codes correspondant à vos réponses figurent au verso de ce bulletin
- (3) Veuillez vous reporter au règlement médical 2008 de l'UFOLEP
- (4) En cas de non-acceptation, veuillez contacter votre responsable associatif

MON ASSOCIATION

N° d'affiliation: **0 0 1 0 7 1 0 0 3**

Nom: **Mercredis de Neige Pays de Gex**

MON ABONNEMENT «les Idées en mouvements»

oui, je m'abonne pour 19 € pour 10 numéros

MON ABONNEMENT «Enjeu, une autre idée du sport»

- oui, je m'abonne pour 12,50 € à 5 numéros UFOLEP
 oui, je m'abonne pour 12,50 € à 5 numéros USEP
 oui, je m'abonne pour 20 € à 10 numéros UFOLEP et USEP

MES ACTIVITÉS EDUCATIVES ET CULTURELLES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾

MES ACTIVITÉS USEP ET PÉRI-SCOLAIRE PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾

- Licencié Adulte
 Animateur
 Formateur

MES ACTIVITÉS SPORTIVES UFOLEP PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾

Est-ce une mutation ? Oui Non

Licence Non Praticant :

- Dirigeant (non pratiquant)
 Animateur (non pratiquant)
 Officiel (non pratiquant)

Activité principale ⁽²⁾

Liste des activités secondaires ⁽²⁾

Licence Praticant :

- Sans pratique compétitive ⁽¹¹⁾

Activité principale ⁽²⁾

28020

Liste des activités secondaires ⁽²⁾

28021 28022

Date de surclassement ⁽³⁾

2. Date de visite médicale ⁽³⁾

Date du CASM Moto

Pour les licenciés UFOLEP de risque R4

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident ⁽⁵⁾.

Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature du licencié UFOLEP :
(ou si mineur, du représentant légal)

3. Dater et signer (parents) ici

Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et de risque R1, R2 ou R3

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base ⁽⁴⁾ dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option supplémentaire suivante (voir au verso le tableau de ces garanties) :

- Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1
 Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2
 Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

Attention : Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie (à l'exception de l'Individuelle Accident) dans le pays de leur domicile.

Date et signature du licencié UFOLEP :
(ou si mineur, du représentant légal)

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

(A homologuer par le Délégué départemental UFOLEP)

N° de licence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Activités : _____

Attention : cette licence provisoire est valable 2 mois à compter de la date d'homologation; après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

Valable uniquement avec la date, le cachet et la signature de la Fédération départementale

Date d'homologation : _____

INFORMATION CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association.

Date d'homologation UFOLEP

- (1) Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres majuscules. Votre bulletin d'inscription (dossier complet avec votre date et signature) sera validé à compter de sa date de réception par la Fédération départementale
- (2) Les codes correspondant à vos réponses figurent au verso de ce bulletin
- (3) Veuillez vous reporter au règlement médical 2008 de l'UFOLEP
- (4) En cas de non-acceptation, veuillez contacter votre responsable associatif

MON ASSOCIATION

N° d'affiliation: **0 0 1 0 7 1 0 0 3**

Nom: **Mercredis de Neige Pays de Gex**

MON ABONNEMENT «les Idées en mouvements»

oui, je m'abonne pour 19 € pour 10 numéros

MON ABONNEMENT «Enjeu, une autre idée du sport»

- oui, je m'abonne pour 12,50 € à 5 numéros UFOLEP
 oui, je m'abonne pour 12,50 € à 5 numéros USEP
 oui, je m'abonne pour 20 € à 10 numéros UFOLEP et USEP

MES ACTIVITÉS EDUCATIVES ET CULTURELLES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾

MES ACTIVITÉS USEP ET PÉRI-SCOLAIRE PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾

- Licencié Adulte
 Animateur
 Formateur

MES ACTIVITÉS SPORTIVES UFOLEP PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾

Est-ce une mutation ? Oui Non

Licence Non Praticant :

- Dirigeant (non pratiquant)
 Animateur (non pratiquant)
 Officiel (non pratiquant)

Activité principale ⁽²⁾

Liste des activités secondaires ⁽²⁾

Licence Praticant :

- Sans pratique compétitive ⁽¹¹⁾

Activité principale ⁽²⁾

28020

Liste des activités secondaires ⁽²⁾

28021 28022

Date de surclassement ⁽³⁾

2. Date de visite médicale ⁽³⁾

Date du CASM Moto

Pour les licenciés UFOLEP de risque R4

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident ⁽⁵⁾.

Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature du licencié UFOLEP :
(ou si mineur, du représentant légal)

3. Dater et signer (parents) ici

Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et de risque R1, R2 ou R3

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base ⁽⁴⁾ dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option supplémentaire suivante (voir au verso le tableau de ces garanties) :

- Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1
 Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2
 Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

Attention : Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie (à l'exception de l'Individuelle Accident) dans le pays de leur domicile.

Date et signature du licencié UFOLEP :
(ou si mineur, du représentant légal)

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

(A homologuer par le Délégué départemental UFOLEP)

N° de licence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Activités : _____

Attention : cette licence provisoire est valable 2 mois à compter de la date d'homologation; après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

Valable uniquement avec la date, le cachet et la signature de la Fédération départementale

Date d'homologation : _____

INFORMATION CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association.

Date d'homologation UFOLEP

LES ACTIVITÉS NON SPORTIVES PRATIQUÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

9990	Promotion des valeurs de la Ligue	3306	Actions prévention jeunes	3526	Métier de l'imprimerie	35914	Oenologie	
9991	Engagement militant - question de société	3307	Action d'insertion sociale	3527	Bande dessinée	35915	Gastronomie	
9999	Activités statutaires	3308	Centres éducatifs renforcés	ARTS ET	CULTURE, Arts visuels et appliqués	35901	Jeux de sociétés	
PROFESSION		3309	Santé	3530	Diffusion	35902	Jeux de cartes	
01	Agriculteur exploitant	3310	Autres	3531	Education, Médiation	35903	Jeux ludiques	
05	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	LOISIRS – VACANCES		3532	Arts plastiques	35904	Ludothèque	
09	Cadre et profession intellectuelle supérieure	34000	Activités de détente	3533	Vidéo	35918	Relaxation	
06	Employé	34010	Organisation de fêtes, bals, kermesses	3534	Photographie	35919	Apprentissage de la langue	
07	Enseignant	34021	Inscriptions à des accueils de loisirs	3535	Mode	35920	Anglais	
03	Étudiant	34031	Inscriptions de départ Vacances / enfants	ARTS ET	CULTURE, Arts appliqués, arts	35921	Espagnol	
13	Ouvrier	34032	Organisation de vacances pour enfants	décoratifs	3536	Art floral	COMMUNICATION ET MEDIAS	
14	Profession intermédiaire	34041	Inscriptions de vacances / adolescents	3537	Forme et couleur	3580	Promotion, éducation, médiation	
11	Retraité	34042	Organisation de vacances pour adolescents	3538	Atelier d'art	3581	Gestion et diffusion presse, radio, télévision, internet	
04	Sans activité professionnelle	34051	Inscriptions de vacances / familles	3539	Travaux manuels	3582	Création multimédia	
REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS		34052	Organisation de vacances pour familles	35905	Patchwork	INTERNATIONAL	INTERNATIONAL	
3100	Conférences – débats	34061	Accueil de personnes en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs	35907	Scrapbooking	3600	Actions de solidarité nord - sud	
3101	Université populaire	34071	Aide aux projets autonomes de vacances	35908	Loisirs créatifs	3601	Activités européennes - Programmes de coopération européens	
3102	Groupe d'étude ou de recherche	34081	Excursions	35909	Broderie	3610	Activités européennes - Fonds structurels	
3103	Droits de l'Homme	34091	Organisation de voyages	35911	Peinture	3602	Echanges franco-allemands	
3104	Droits de l'Enfant	34101	Organisation de séjours linguistiques	35912	Couture	3603	Education au développement	
3105	Lutte contre les discriminations	ARTS ET	CULTURE, Spectacle vivant	35916	Poterie	3604	Rencontres internationales de jeunes	
3106	Lutte contre le racisme	3500	Diffusion / Création	35917	Tapisserie	3605	Rencontres sportives	
3107	Education à la paix	3501	Education artistique, médiation	35919	Décoration	3606	Chantiers internationaux	
3108	Autres : précisez	3502	Arts du cirque, Arts de la rue	ARTS ET	CULTURE, Cinéma	3607	Voyages éducatifs internationaux	
3109	Cercles Condorcet	3503	Théâtre	3540	Diffusion	3608	Voyages solidaires	
FORMATION		3504	Chant choral	3541	Education, Médiation	3609	Tourisme solidaire	
3200	Formation professionnelle	3505	Musique	Culture scientifique et technique	3550	Club, atelier de pratique	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	
3201	Insertion sociale	35051	Musique traditionnelle	3551	Sensibilisation, éducation, médiation	3801	Défense, lobby	
3202	Formation des enseignants	35052	Musique acoustique	3552	Informatique	3802	Chantiers environnement	
3203	Formation des bénévoles	35053	Musique actuelle	3553	Astronomie	3803	Education à l'environnement	
3204	Formation BAFA – BAFD	35054	Cours de musique	Culture et patrimoine	3560	Echanges interculturels	3804	Protection de la nature
3205	BP JEPS	35055	Cours de solfège	3561	Cultures régionales	3805	Promotion du commerce équitable	
3206	Formation aux métiers de l'animation	35056	Guitare	3562	Cultures du monde	3806	Autre développement durable	
3207	Alphabétisation	35057	Accordeon	3563	Promotion, valorisation du patrimoine	ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	
3208	Illétrisme	35058	Piano	3564	Chantiers de rénovation	3900	Ateliers relais	
3209	Réseau d'échanges et de savoirs	3507	Danses classiques et traditionnelles	Action culturelle tous champs artistiques	3570	Diffusion	3901	Classes relais
3210	Formation des animateurs	3508	Danses modernes et contemporaines	3571	Education, médiation	3902	Internats (relais ou de réussite éducative)	
3211	DEFA DEJEPS	3509	Danses urbaines	3572	Pratique amateur	3903	Animation péri-scolaire	
3212	Formation professionnelle sport	3510	Danses de salon	3573	Organisation d'évènement, précisez	3904	Radio scolaire / Journaux scolaires	
ACTION SOCIALE		ARTS ET	CULTURE, Livre, lecture, écriture	3574	Echanges intergénérationnels	3906	Accompagnement à la scolarité	
3300	Gestion d'établissement d'éducation spécialisée pour enfants	3520	Diffusion	3575	Expositions	3907	Lire et Faire Lire	
3301	Gestion d'établissement pour adultes handicapés	3521	Médiation	AUTRES ACTIVITES CULTURELLES	35913	Cuisine	3908	Formation des délégués élèves
3302	Services ou missions médico-sociales	3522	Pratique amateur				3909	Restauration d'enfants et de jeunes
3303	Services ou missions sociales	3524	Technologie du livre				3910	Garderie scolaire
3304	Haltes-garderies – crèches	3525	Calligraphie				3911	Travail avec les familles
3305	Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés							

LES ACTIVITES SPORTIVES UFOLEP PRATIQUÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Sports individuels-Risque 1		25006	Hockey sur gazon	27006	Haltérophilie – force athlétique - musculation	29004	Auto - Poursuite sur terre
22001	Billard (11)	25007	Hockey sur glace	23010	Judo	29005	Auto - Trial 4x4
27004	Boules	25008	Inter-cross	26034	Ju Jitsu	26010	Biathlon – duathlon – triathlon – bike and run
24001	Boomerang (11)	25014	Kin-ball	23012	Karaté	26011	Cyclo - Bicross
22002	Bowling (11)	25009	Korfbal	26035	Kourach et luttes traditionnelles	29038	Cyclo - Cyclocross
24002	Cerf-volant (11)	25010	Rugby	27022	Marche sportive	26012	Cyclo - Cycloport
22021	Croquet	26041	Speed ball	21002	Natation	26013	Cyclo - Cyclo tourisme
22003	Danse sportive (11)	26001	Sports collectifs locaux ou traditionnels	26005	Patinage sur glace	29037	Cyclo - Dirt
22020	Autre danse (urbaine, classique,...) (11)	26036	Street Hockey	28003	Roller	29041	Cyclo - Vélo couché
22022	Double Dutch	26037	Tchoukball	27014	Sarbacane	26015	Cyclo - Vélo-trial-bike trial
22023	Eveil corporel	25012	Volley ball	28005	Skate	26014	Cyclo - VTT
22024	Football de table	25013	Water-polo	28020	Ski alpin	26021	Epreuves combinées- canyoning – raid multi-activités
26004	Golf et activités golfeuses	Sports individuels-Risque 2		28021	Ski de fond – de randonnée	28001	Equitation
22004	Gymnastique d'entretien (APE) (11)	26030	Accro-Basket	26002	Sports locaux ou traditionnels	29032	Moto - Activité enduro
22005	Jeoging (11)	23011	Aikido	27013	Squash	29033	Moto - Activité 50cc (9)
22025	Marche nordique (11)	26031	Arbalète	28022	Surf et autres activités neige	29034	Moto - Activité Moto-cross (10)
22010	Match d'improvisation théâtrale (11)	27001	Arts du cirque	27008	Tennis	29035	Moto - Activité Trial
24010	Modélisme aérien (- 25 Kg) (11)	27002	Athlétisme	27009	Tennis de table	29030	Moto - Ecole de conduite (12)
24012	Modélisme naval (11)	21001	Activités aquatiques d'entretien (11)	27010	Tir	29036	Moto - Randonnées loisirs (13)
24013	Modélisme roulant (11)	23013	Autres arts martiaux	27011	Tir à l'arc	21023	Motonautisme (sauf VNM-Jet-ski)
22026	Pêche	27003	Badminton	26038	Trottinette	29039	Parkour (14)
27007	Pétanque	23020	Boxe éducative	27012	Twirling baton	21022	Plongée sous-marine
22006	Randonnées pédestres (11)	23021	Boxe française	27032	Trampoline	29040	Rafting
22009	Raquette neige (11)	26032	Caisse à savon	26039	Viet Vo Dao	28002	Randonnées équestres
22008	Sophrologie (11)	21020	Canoe-kayak	21012	Voile	21030	Ski nautique
23015	Tai -Chi-Chuan (11)	23014	Capoiera (11)	21010	Autres activités nautiques non motorisées	28004	Spéléologie
22007	Yoga Qi-Cong (11)	21011	Char à voile	Sports individuels-Risque 3			Sports individuels-Risque 4
Sports collectifs-Risque 2		27020	Course d'orientation	29042	Accrobranche	<i>(Formules d'assurance à souscrire directement auprès de la Délégation départementale APAC)</i>	
25001	Base-ball	27021	Course hors stade	28010	Alpinisme et escalade sur glace	21031	VNM-Jet-ski
25002	Basket ball	26033	Echasse urbaine	29001	Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans	24011	Modélisme aérien (25 kg et +)
29200	Ecole du sport labellisée (7) (11)	26020	Epreuves combinées / raid multi-activités (8)	29002	Auto - Endurance (4 roues)	24021	Parachutisme
26040	Flag	26003	Escalade	29003	Auto - Gymkhana	24022	ULM
25015	Floorball	27005	Escrime	29020	Auto - Kart-cross	24023	Vol à voile
25003	Football	27030	Gymnastique artistique	29021	Auto - Karting piste	24024	Vol libre
25016	Football Américain	27031	Gymnastique rythmique sportive				
25004	Futsal						
25005	Hand-ball						

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

(Votre association dispose de notices individuelles précisant les tarifs et les conditions de souscription)

	Plafond	Plafond	Plafond	Plafond
Nature des garanties	Garanties de base	CIP Option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (6)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP
Tarifs 2011/2012 UFOLEP	1,14 €	22,80 €	29,40 €	21,70 €

(6) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants fiscalement à charge de leurs parents - (7) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport à des activités de risque 3 (R3), elle devra souscrire auprès de l'APAC une RAT à la journée ou une CAP annuelle - (8) Sans les activités relevant du risque 3 (R3) ou du risque 4 (R4) - (9) Vitesse, endurance, 50 A Galet - (10) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad - (11) Activités où le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence portera la mention «Pas de pratique compétitive» - (12) Pour les licenciés en préparation du CASM à partir de 6 ans - (13) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire. pour les motos et quad - (14) Cf. règlement technique UFOLEP.